



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES

STRATÉGIE NATIONALE DE RÉDUCTION DES
ÉMISSIONS DUES À LA DÉFORESTATION ET À LA
DÉGRADATION DES FORÊTS (REDD+) 2020-2029
RÉSUMÉ ILLUSTRÉ







PLAN

■ Contexte.....	5
■ Vision et Objectifs.....	15
■ Principes directeurs.....	17
■ Axes stratégiques.....	19
■ Budget de mise en œuvre du plan d'action.....	57

CONTEXTE

LES FORÊTS SONT IMPORTANTES...

Les forêts contribuent au développement socio-économique harmonieux et durable d'un pays et elles ont une importance capitale pour le Togo sur les plans :

- économique par leur contribution au PIB¹ qui est de l'ordre de 16,5%,
- social par la création de plus de 25 000 emplois¹ dans le secteur formel,
- culturel et religieux,
- alimentaire grâce aux produits forestiers non ligneux,
- sanitaire à travers la pharmacopée traditionnelle,
- environnemental grâce aux services écosystémiques.

... MAIS ELLES DISPARAISSENT

On assiste cependant à une déforestation et à une dégradation massives des forêts induites par plusieurs causes directes :

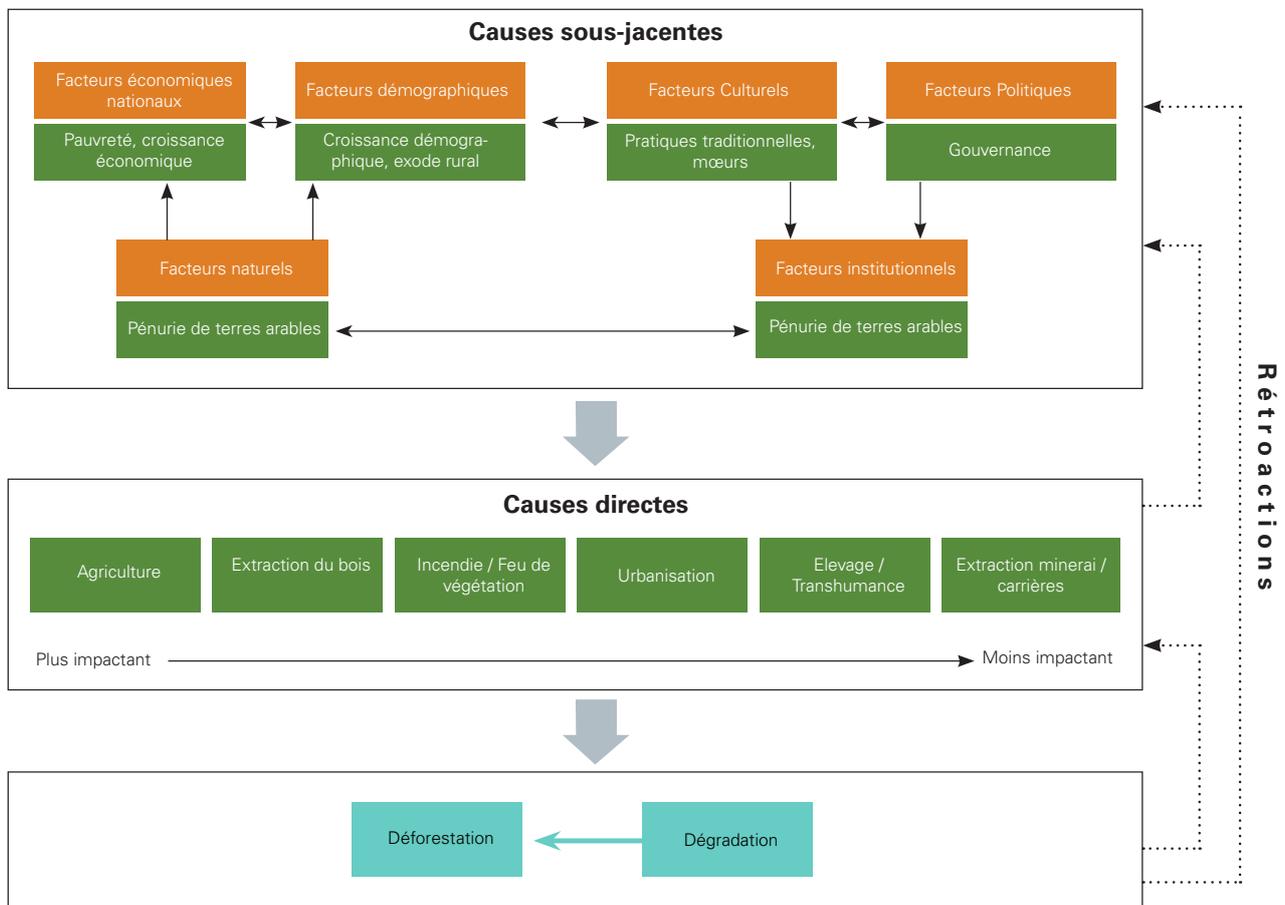
- des pratiques agricoles et systèmes d'élevage non durables,
- l'exploitation abusive des ressources forestières pour les besoins de bois énergie,
- la gestion non durable des écosystèmes forestiers et des systèmes d'accroissement du patrimoine forestier,
- la restauration limitée des sites miniers et des emprises d'infrastructures routières,
- l'urbanisation anarchique et galopante.

Ces différentes causes directes viennent s'ajouter aux causes sous-jacentes comme indiqué dans la figure suivante.

1 : MERF (2018), Étude sur l'analyse socio-économique de la contribution du secteur forestier à l'économie du Togo

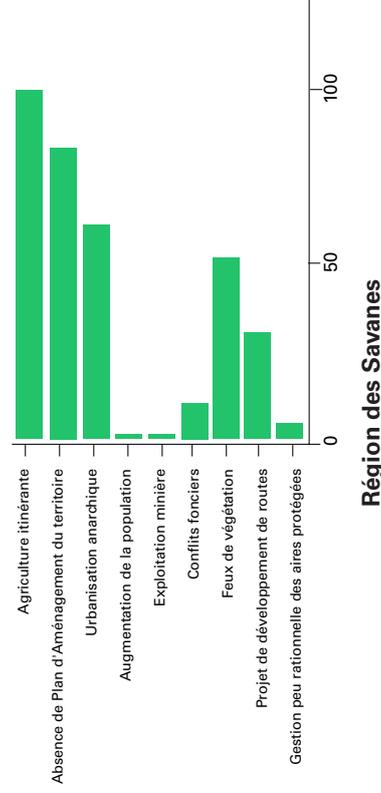
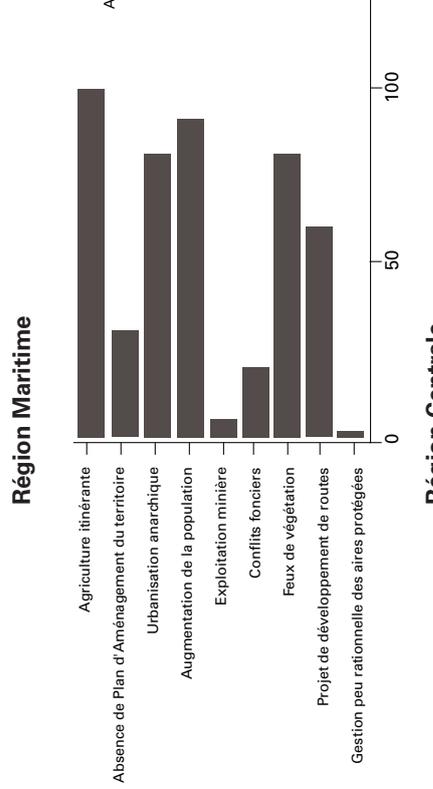
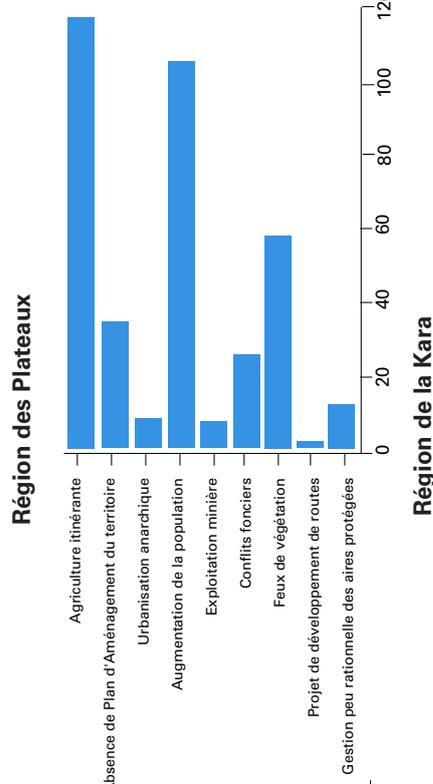
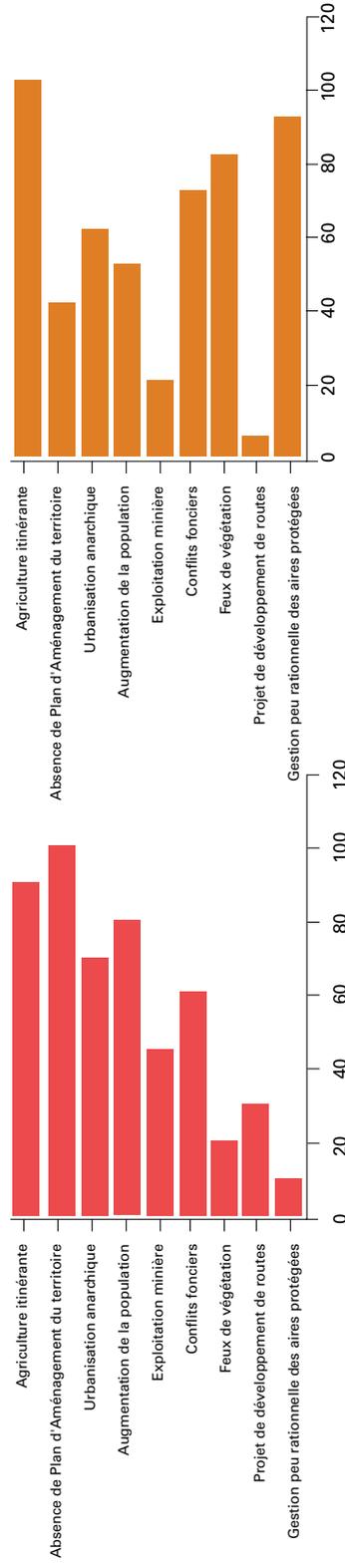
CAUSES DE LA DEFORESTATION

Ces différentes causes directes sont soutenues par les causes sous-jacentes présentées sur la figure ci-contre.



CAUSES DE LA DEFORESTATION PAR RÉGION

Les causes directes du changement d'affectation des terres varient d'une région à une autre, comme indiqué dans les graphiques ci-contre.

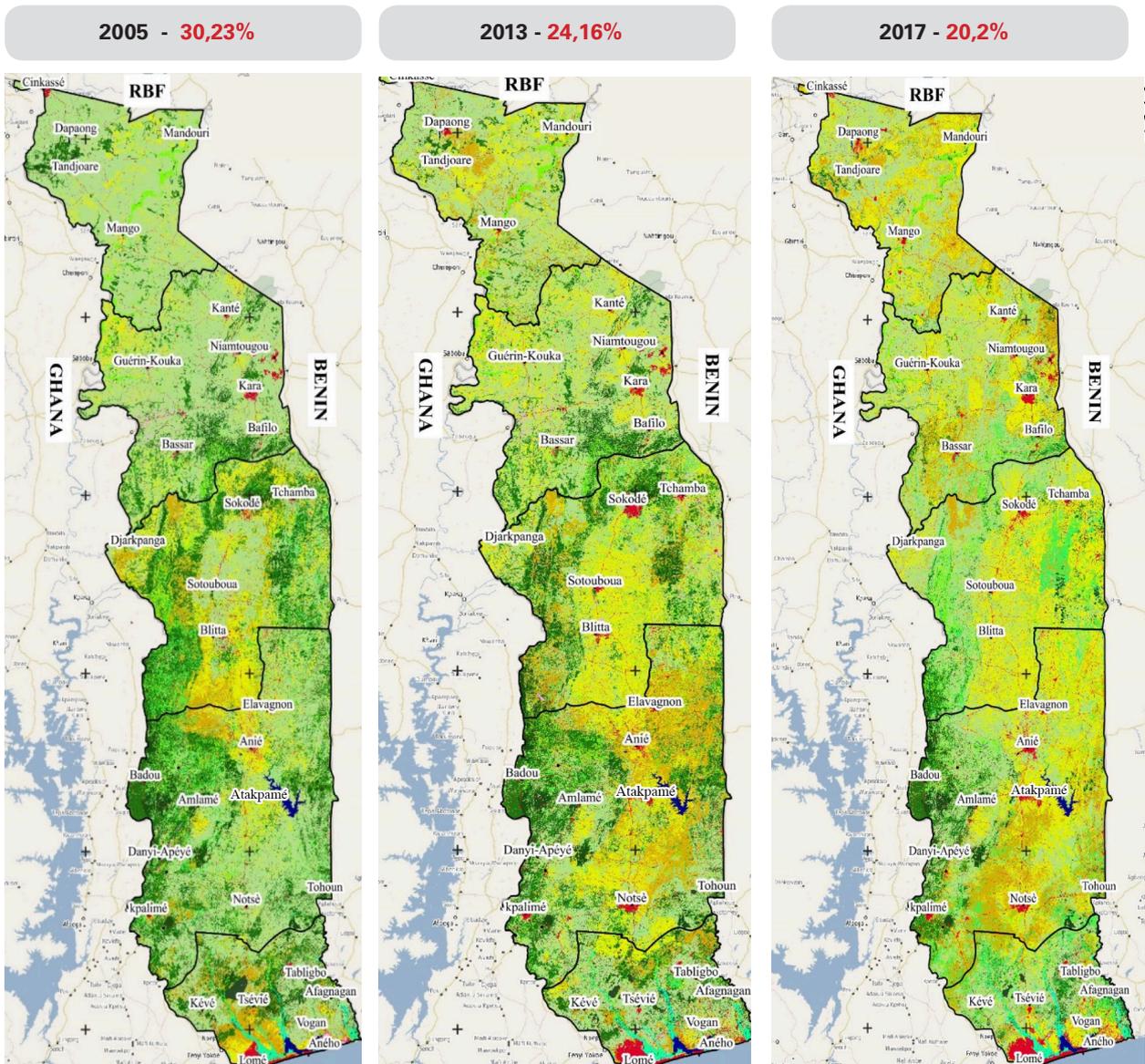


Les causes directes de l'utilisation des terres varient d'une région à l'autre, comme l'illustrent les graphiques suivants.



EVOLUTION DE LA COUVERTURE FORESTIÈRE DU TOGO DE 2005 À 2017

La déforestation constitue un problème majeur dans toutes les régions du pays comme illustré sur les cartes ci-contre. Le taux de couverture des forêts au Togo est passé de 30,23% en 2005 à 20,2% en 2017, soit une perte d'environ 5 000 ha de forêts par an.



Evolution de la déforestation au TOGO

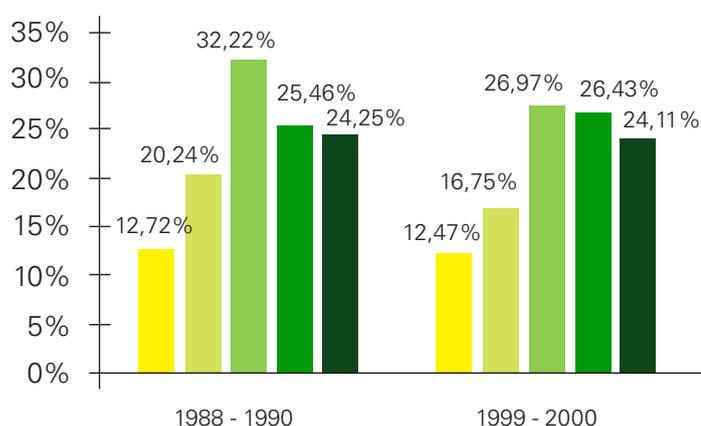
- Forêts denses
- Forêts riveraines
- Forêts claires
- Savanes arbustives arborées
- Savanes herbeuses
- Surfaces en culture (agricole)
- Plantations
- Agglomérations (routes, habitations)
- Eaux/Cours d'eau
- Savanes boisées/recrus forestiers
- Sol nu/carrières
- Zones marécageuses
- Zones sableuses/zones côtières
- Limite des régions
- Chefs lieux des préfectures du Togo

VARIATION DE LA COUVERTURE FORESTIÈRE SELON LES DIFFÉRENTES RÉGIONS ET SELON LES PÉRIODES.

Au cours de la période 1988 - 2015, une diminution de la couverture forestière est observée dans toutes les régions à l'exception de la région des Plateaux. Cette baisse est plus prononcée dans la région centrale dont le taux de couverture forestière est passé de 32,22% à 25,01%.

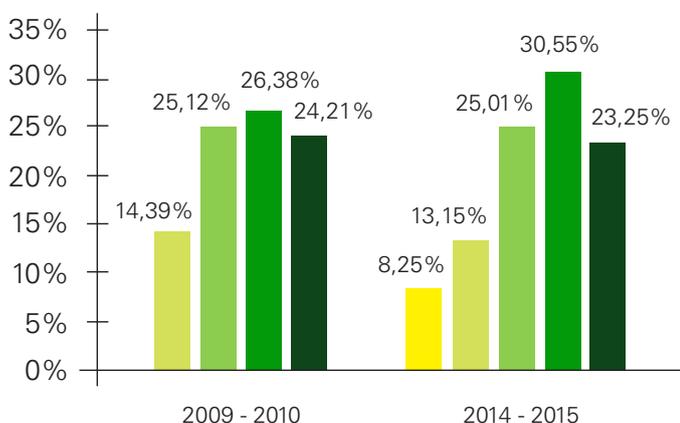
Taux de couverture forestière

■ Savanes ■ Kara ■ Centrale ■ Plateaux ■ Maritime



Périodes

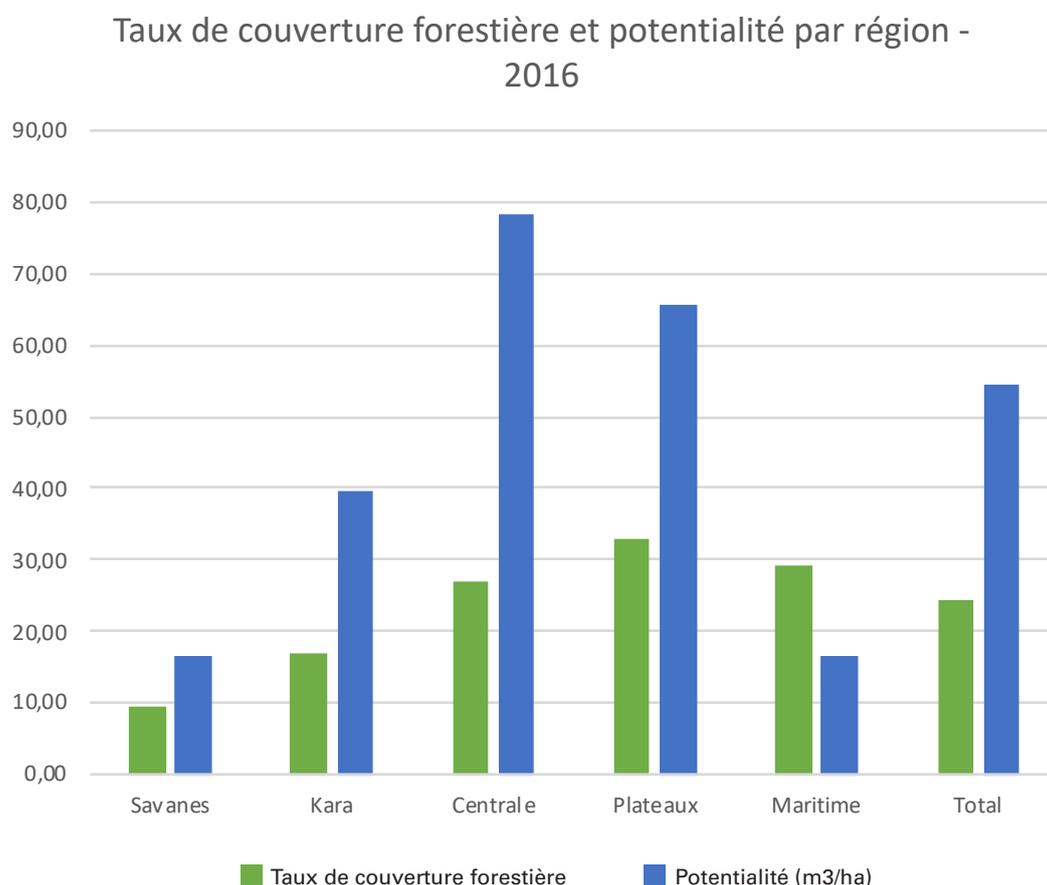
■ Savanes ■ Kara ■ Centrale ■ Plateaux ■ Maritime



Périodes

POTENTIALITÉ DES RESSOURCES FORESTIÈRES

La déforestation s'est accentuée avec la dégradation progressive des forêts, ce qui se traduit par leurs faibles potentialités. Si le taux moyen de couverture forestière de 24,24% est acceptable, les forêts sont dégradées avec une faible potentialité en volume de bois par hectare. La moyenne nationale est de 54,42 m³/ha alors que la norme souhaitée est d'environ 150 m³/ha.



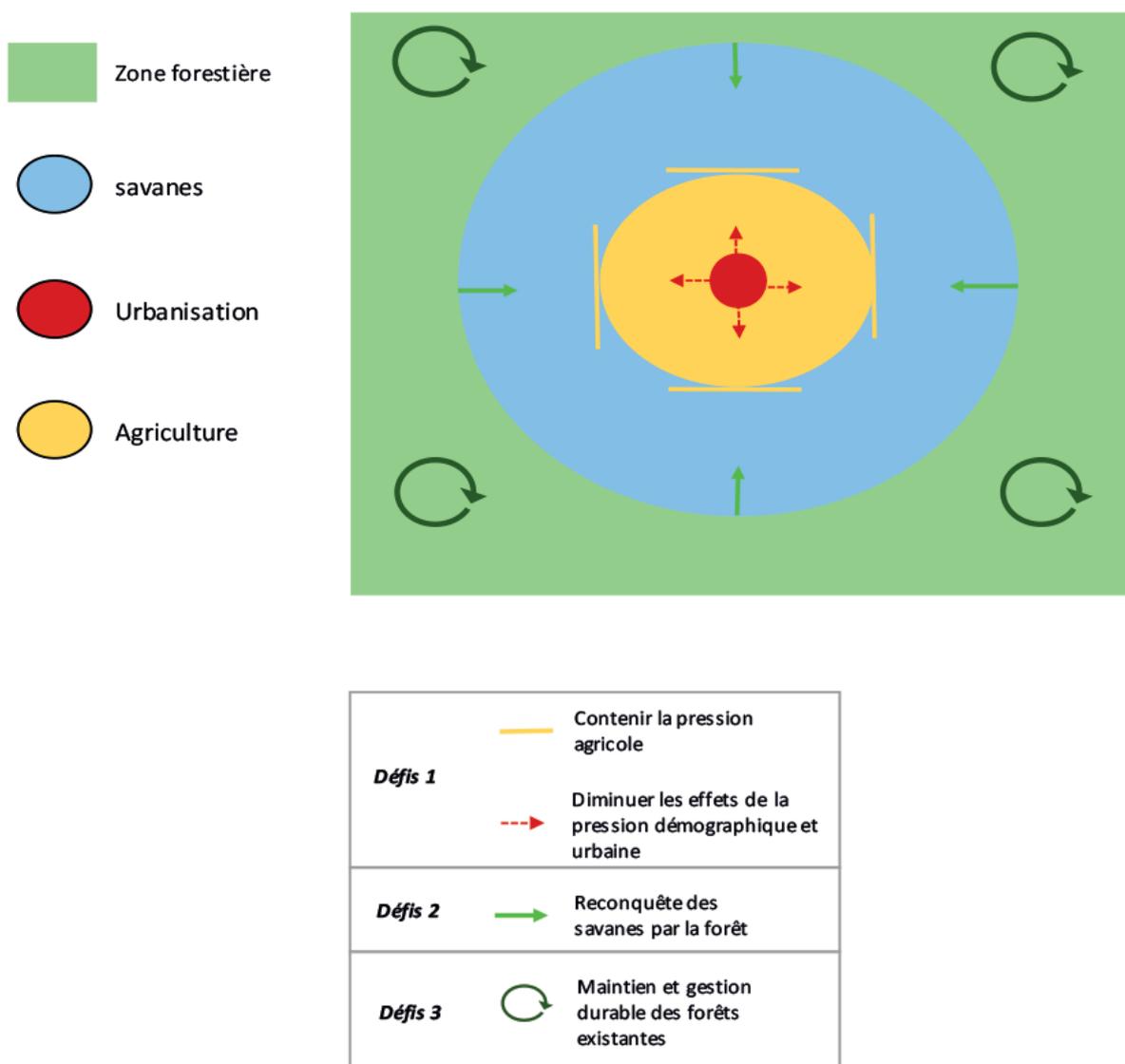
Source : MERF (2016) Inventaire Forestier National (IFN)

DÉFIS À RELEVER

Le principal défi à relever est d'inverser les dynamiques d'occupation des sols qui se font actuellement au détriment des forêts, tout en promouvant le développement économique.

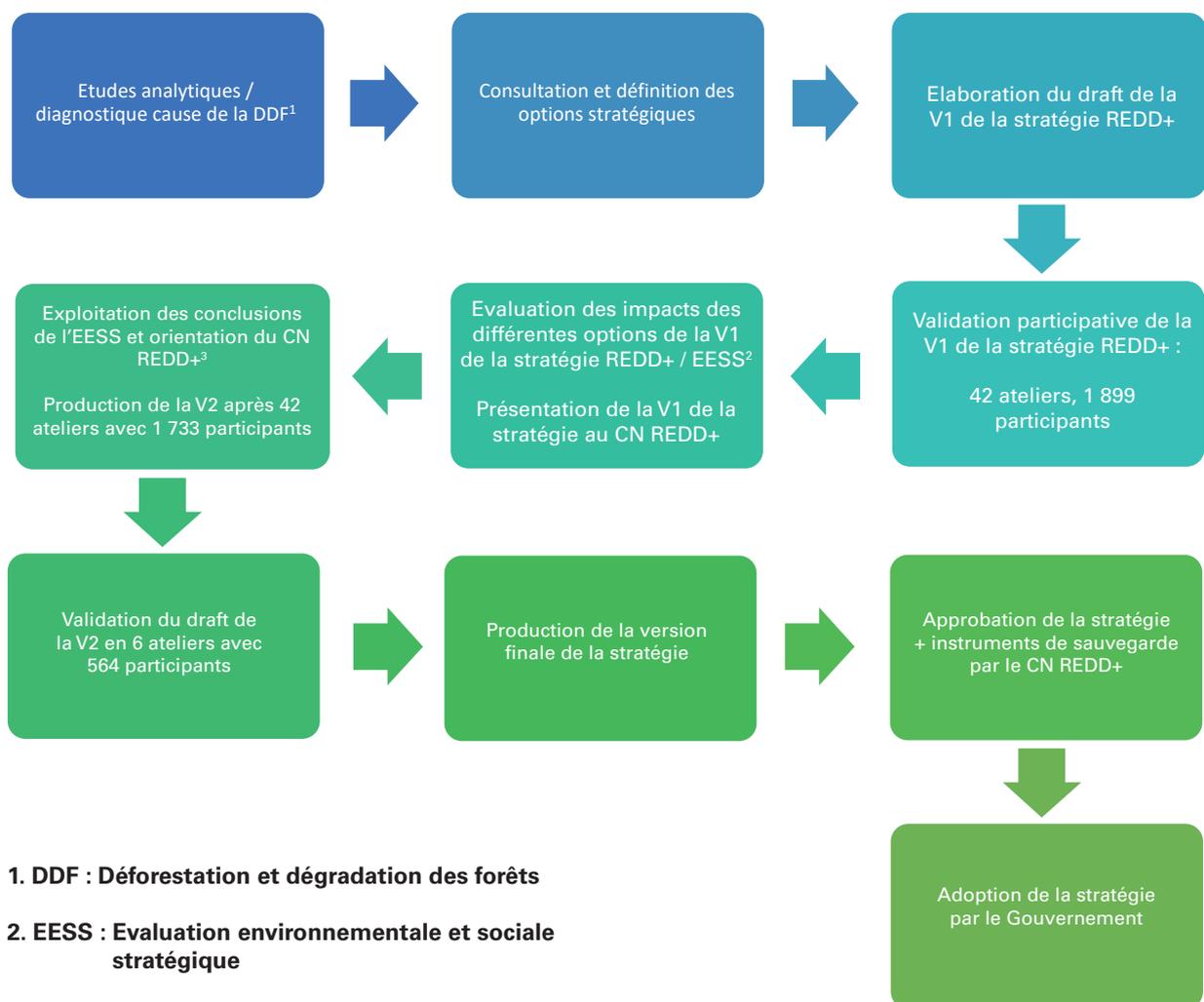
Pour relever ce défi, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie appropriée, notamment la stratégie nationale REDD+.

Figure 31 : Schéma des défis territoriaux pour inverser la dynamique de déforestation et dégradation des forêts au Togo



PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

La stratégie nationale REDD+ a été élaborée de manière participative et inclusive, basée sur l'analyse diagnostique et les consultations des parties prenantes. La figure ci-contre décrit le processus d'élaboration de cette stratégie.







VISION DE LA REDD+ AUTOGO

L'ÉMERGENCE EFFECTIVE D'UNE ÉCONOMIE VERTE ET SOBRE EN ÉMISSION DE GAZ À EFFETS DE SERRE (GES) À L'HORIZON 2050 AUTOGO.

La vision portée par le gouvernement togolais à travers l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ est qu'à l'horizon 2050, l'émergence effective d'une économie verte et sobre en carbone, obéissant aux normes et principes de conservation et de gestion durable et participative des écosystèmes forestiers, tout en assurant les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté, de développement humain et social des communautés locales dans un cadre d'équité sociale, culturelle et de genre.

**Vision du
Plan national de
développement
(PND) 2018-2022**

**Vision CDN
du Togo**

**Vision
REDD+
du Togo**

**Déclaration
de politique
forestière**

**Politique
agricole
2016-2030**

**Politique
nationale
de l'énergie**

PRINCIPES DIRECTEURS

Les sept principes directeurs suivants sous-tendent la réalisation de cette vision :

Principe de bonne gouvernance

Se conformer aux normes de la bonne gouvernance environnementale, sociale et démocratique, notamment celles contenues dans les engagements nationaux et les accords multilatéraux

Principe de cohérence avec les engagements internationaux

Contribuer à une politique de développement durable, sobre en carbone, résiliente au climat et conforme aux engagements pris dans le cadre des conventions et accords internationaux

Principe d'intégration aux orientations nationales

Faire de la gestion durable des forêts une des priorités dans les politiques, stratégies et programmes nationaux de développement du pays

Principe de fonctions écosystémiques

Maintenir et améliorer les fonctions multiples de la forêt, notamment pour assurer des avantages tels que la préservation de la biodiversité et autres services rendus par les écosystèmes

Principe d'intégration multisectorielle

Faire de l'intégration multisectorielle une priorité afin d'éviter ou de minimiser les effets néfastes des autres secteurs sur les écosystèmes forestiers et la biodiversité

Principe d'incitation

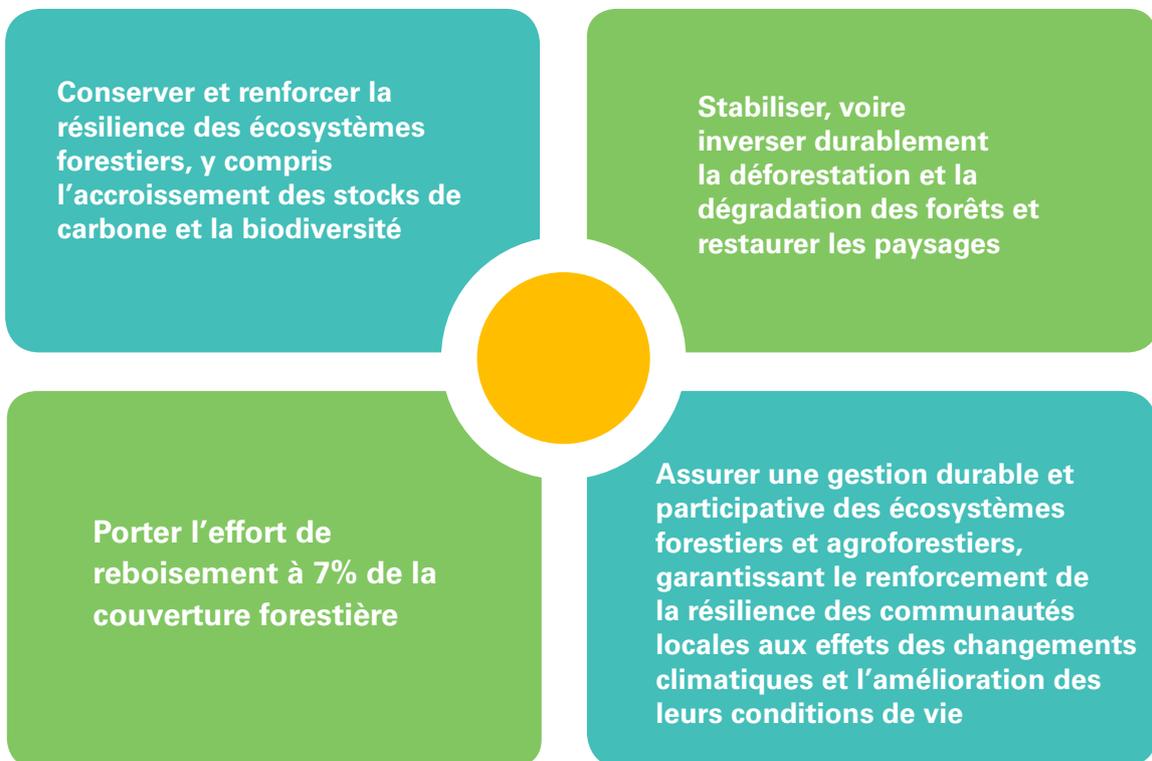
Promouvoir les mesures incitatives des acteurs qui contribuent à l'atteinte des résultats de la REDD+

Principe d'équité et d'inclusion

Garantir l'égalité des droits, l'équité genre et l'inclusion sociale en tenant compte des spécificités régionales

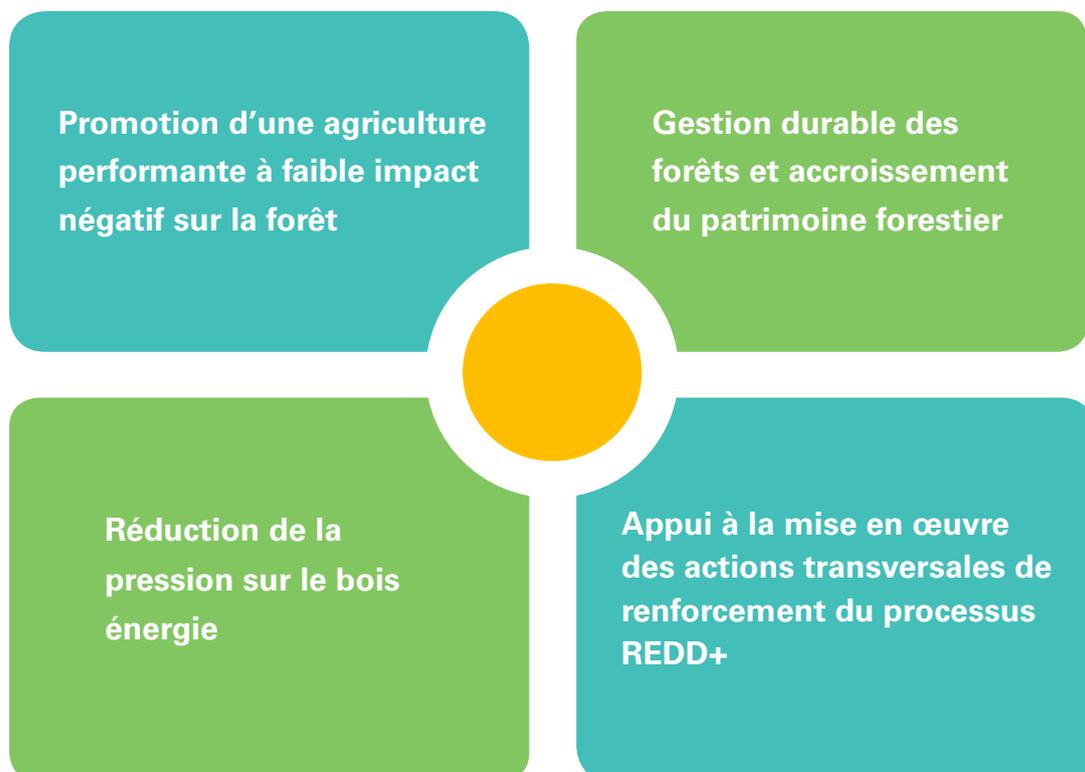
OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

L'objectif global assigné à la stratégie REDD+ du Togo est de contribuer à atteindre un taux de couverture forestière de 30% à l'horizon 2050, induisant des puits de carbone et un piégeage efficace de celui-ci.



LES AXES STRATÉGIQUES

La stratégie REDD+ du Togo est articulée autour de quatre axes stratégiques opérationnels pour juguler chacune des principales causes de la déforestation.





AXE 1

PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PERFORMANTE À FAIBLE IMPACT NÉGATIF SUR LA FORÊT

Objectif : la mise en œuvre de cet axe contribuera à réduire significativement l'impact de l'agriculture sur la dégradation de la forêt tout en participant activement à la volonté du gouvernement de faire du secteur agricole un pilier de la croissance économique du Togo et aux objectifs de sécurité alimentaire du pays.



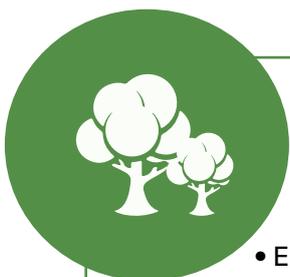
OPTIONS STRATÉGIQUES / MESURES CONCRÈTES

Dans le but de contribuer à réduire l'impact de l'agriculture sur la déforestation, cinq options stratégiques sont préconisées déclinées en mesures concrètes.



Promotion de modes alternatifs de production pour les producteurs agricoles

- Promotion des pratiques agroécologiques innovantes
- Gestion intégrée de la fertilité des sols
- Maitrise de l'eau
- Structuration et renforcement des capacités des organisations paysannes



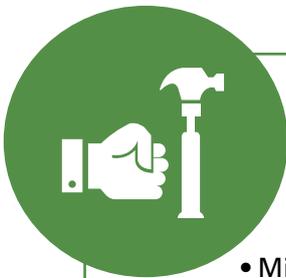
Promotion des systèmes agroforestiers consolidant les stocks de carbone

- Elaboration des programmes de recherche/ développement et
 - vulgarisation des systèmes agroforestiers adaptés au contexte togolais
- Promotion des espèces forestières à valeur socioéconomique multiple
- Appui à la mise en place des systèmes agroforestiers adaptés
- Renforcement des capacités des acteurs



Appui au développement de pôle de croissance agricole intégrant la dimension REDD+

- Intégration de la dimension REDD+ dans les initiatives de création de pôles de croissance agricoles
- Appui au reboisement et à l'aménagement du terroir dans les agropoles et les zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP)



Appui à la valorisation des productions et à l'accès au marché

- Mise à l'échelle des modèles ESOP et autres modèles innovants
- Promotion des petites unités de transformation des produits et sous-produits
- Appui au conditionnement et à la mise en marché des produits
- Appui à la valorisation économique des productions d'agroforesterie

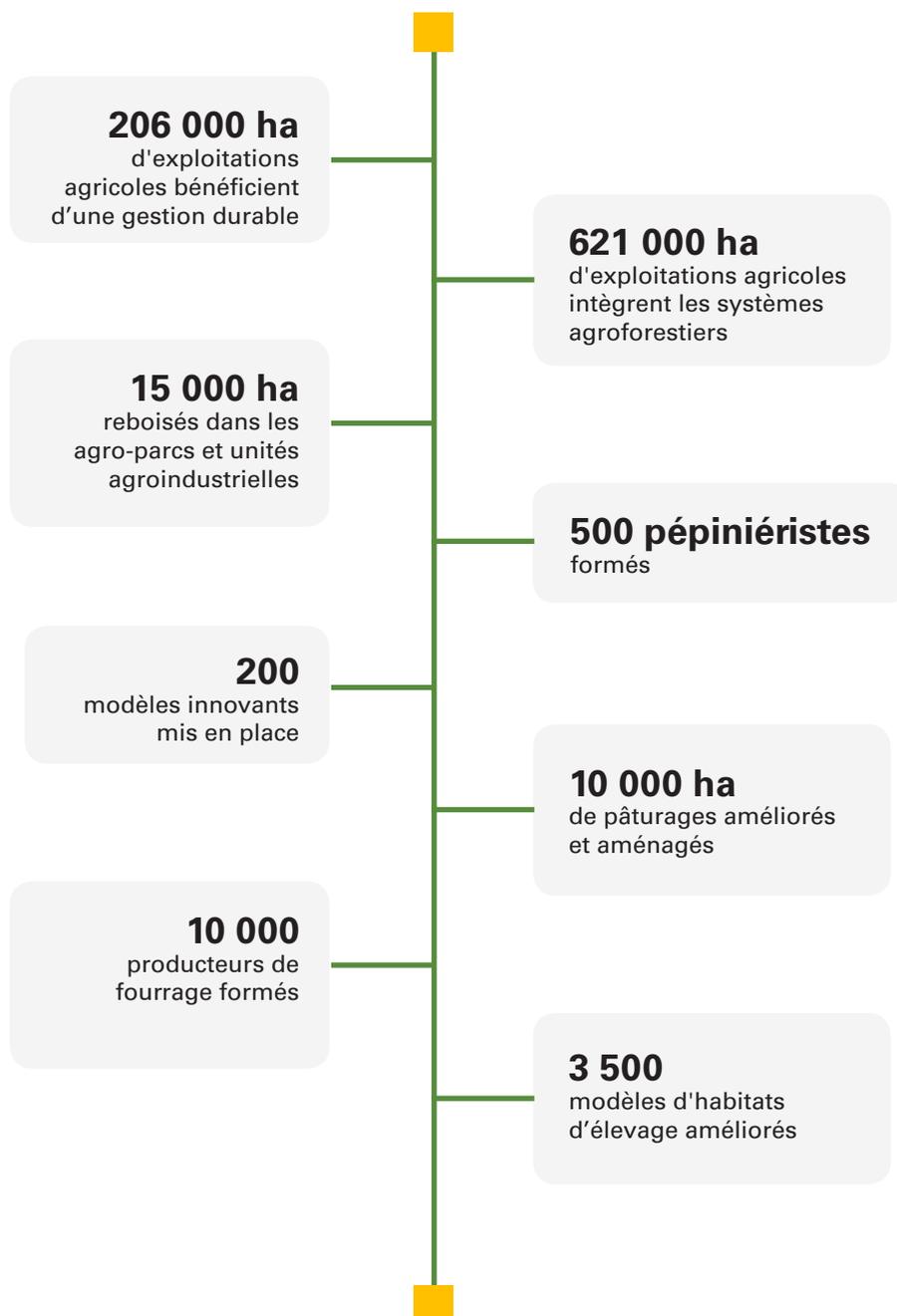


Promotion d'une gestion efficace de l'élevage et de la transhumance

- Aménagement de pâturages améliorés et appui à l'amélioration des fourrages
- Appui à la stabilisation des systèmes d'élevage
- Traçage, végétalisation et balisage des couloirs de transhumance
- Installation des points d'eau d'abreuvement et aménagement des zones de stationnement des animaux transhumants

AMBITIONS CHIFFRÉES

La réalisation de ces mesures permettra d'atteindre les résultats suivants :

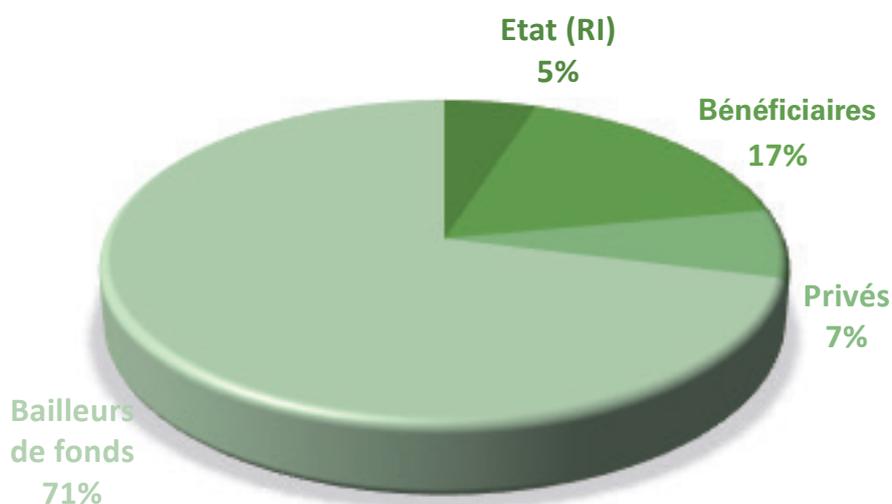


BUDGET

Le budget nécessaire à la réalisation de chacune des activités de l'axe 1 est réparti comme suit :

Options stratégiques (par ordre de priorité)	2020-2022	2023-2029	Total	%
Promotion des systèmes agroforestiers consolidant les stocks de carbone	5 910	13 490	19 400	3,85
Promotion d'une gestion efficace de l'élevage et de la transhumance	5 088	10 563	15 650	3,10
Promotion de modes de production agricoles durables	13 200	39 300	52 500	10,41
Appui au développement de pôle de croissance agricole intégrant la dimension REDD+	1 575	6 175	7 750	1,54
Appui à la valorisation des productions et à l'accès au marché	2 527,5	8 772,5	11 300	2,24
Total axe 1	28 300	78 300	106 600	21,13

AXE 1





AXE 2

GESTION DURABLE DES FORÊTS ET ACCROISSEMENT DU PATRIMOINE FORESTIER

Objectif : la mise en œuvre de cet axe permettra d'assurer le maintien et la préservation des forêts et de contribuer à l'accroissement général du patrimoine forestier du pays.

OPTIONS STRATÉGIQUES/MESURES CONCRÈTES

Neuf options stratégiques ont été identifiées pour permettre d'assurer le maintien et la préservation des forêts et contribuer à l'accroissement général du patrimoine forestier du Togo.



Appui à la gestion durable des forêts communautaires

- Elaboration et mise en œuvre des plans de développement intégrant la REDD+ ;
- Sécurisation foncière et immatriculation officielle des forêts communautaires ;
- Réhabilitation et protection des forêts sacrées qui sont les sanctuaires de préservation des us et coutumes ;
- Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion communautaire des forêts.



Préservation des forêts existantes et restauration des paysages dégradés

- Mise en défens des écosystèmes forestiers les plus fragiles ;
- Enrichissement artificiel avec les essences appropriées ;
- Restauration des berges des cours d'eau/sources d'eau ;
- Reboisement des flancs de montagnes et zones incultes.



Protection et conservation de la biodiversité et des stocks de carbone dans les aires protégées

- Requalification et sécurisation des aires protégées ne bénéficiant pas d'un statut juridique ;
- Promotion des activités génératrices de revenu (ex. éco-tourisme, PFNL, plantes médicinales) ;
- Mise en place d'un système de suivi écologique des aires protégées ;
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées



Mise en place du système de prévention participatif des feux de végétation

- Renforcement de la législation en matière de feux de végétation ;
- Structuration et renforcement des comités communautaires de gestion des feux de végétation;
- Mise en place et opérationnalisation des systèmes de suivi et d'alertes précoces autour des AP;
- Développement et mise en oeuvre d'un programme national de renforcement des capacités des parties prenantes concernées.



Incitation au reboisement privé, communautaire et familial

- Appui à la professionnalisation des pépiniéristes dans les espèces forestières adaptées ;
- Facilitation de l'accès au financement des planteurs / reboiseurs privés ;
- Cartographie, géo-référencement et définition des modèles de gestion et de restauration des forêts privées, familiales et communautaires;
- Mise en place et opérationnalisation d'une coopérative de financement et de gestion durable des forêts du domaine des particuliers.



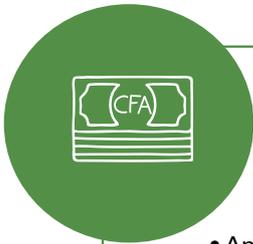
Appui à l'augmentation des stocks de carbone dans les zones urbaines et péri-urbaines

- Aménagement de ceintures vertes et corridors écologiques ;
- Promotion des initiatives de reboisement en zones urbaines ;
- Aménagement et restauration de parcs boisés et d'espaces verts ;
- Contrôle, suivi et gestion des forêts en impliquant les populations.



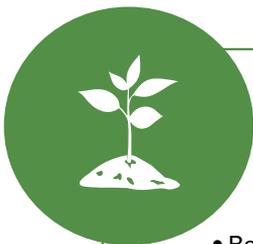
Promotion de la valorisation et de la transformation des ressources forestières

- Mise en œuvre des mesures de normalisation de la production du bois ;
- Appui à la structuration de la filière de commercialisation des produits bois ;
- Appui à la certification et traçabilité des produits forestiers ;
- Appui à la création de petites entreprises de métiers bois.



Amélioration des moyens d'existence et des sources de revenus des communautés

- Appui et renforcement des capacités de transformation et de valorisation des PFNL et autres AGR ;
- Appui à l'accès au marché des filières artisanales ;
- Appui-accompagnement à l'émergence et à la professionnalisation des coopératives de production et de services ;
- Promotion des emplois verts et initiatives génératrices de revenus.

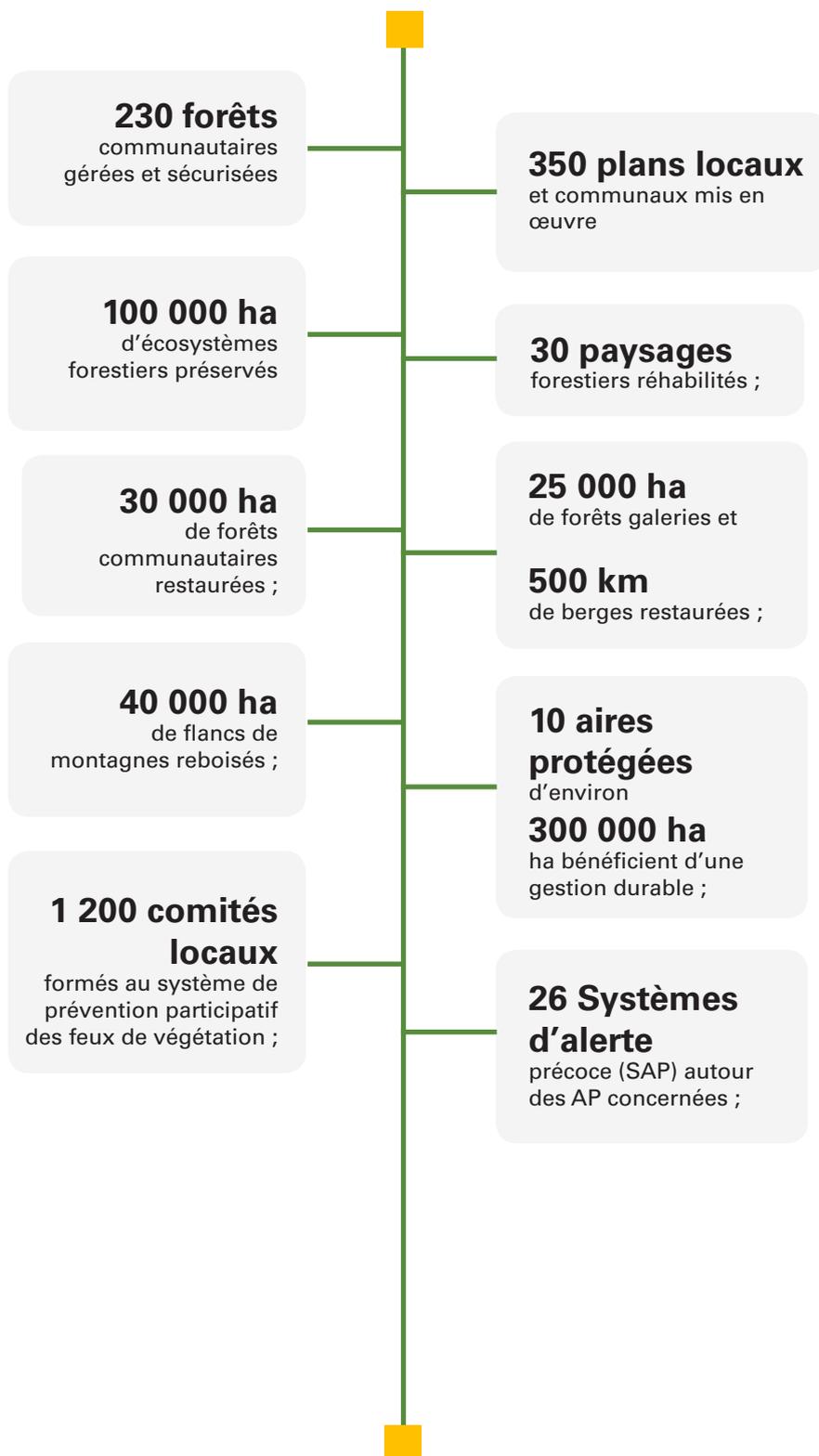


Réhabilitation et reboisement des sites miniers et autres emprises d'infrastructures routières

- Renforcement du cadre légal de gestion des sites miniers, des emprises des routes et autres carrières ;
- Restauration participative des sites exploités ;
- Reboisement compensatoire des sites exploités et des emprises des voies aménagées ;
- Suivi et contrôle des impacts des exploitations.

AMBITIONS CHIFFRÉES

Les options stratégiques ainsi retenues permettront d'atteindre les résultats ci-après :



AMBITIONS CHIFFRÉES

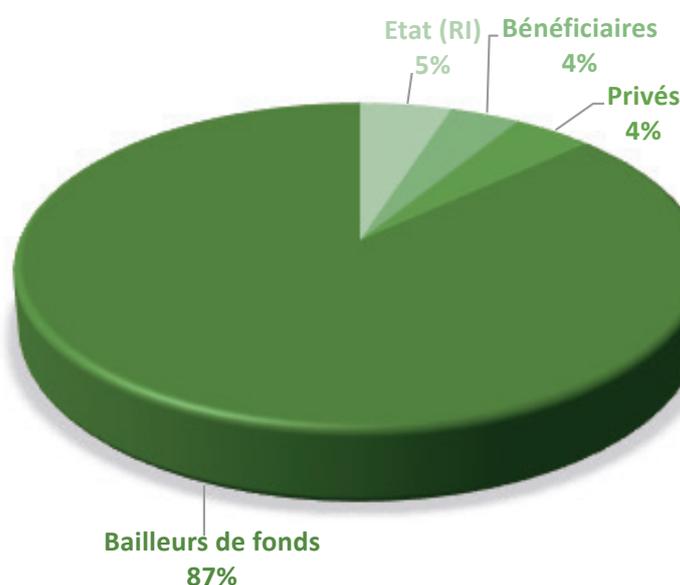


BUDGET

Un budget de 130,19 milliards de francs CFA est prévu pour réaliser l'axe 2 et se détaille comme suit :

Options stratégiques (par ordre de priorité)	2020-2022	2023-2029	Total	%
Préservation des forêts existantes et restauration des paysages dégradés	8 995	57 055	66 050	13,09
Protection et conservation de la biodiversité et des stocks de carbone dans les aires protégées	4 202,5	5 497,5	9 700	1,92
Incitation au reboisement privé, communautaire et familial	2 807,5	10 842,5	13 650	2,71
Mise en place et renforcement du système de prévention et de gestion participative des feux de végétation	2 220	6 160	8 400	1,66
Appui à la gestion durable des forêts et à l'élaboration de chartes communautaires de gestion et de partages de revenus	2 780	12 670	15 450	3,06
Appui à l'augmentation des stocks de carbone dans les zones urbaines et péri-urbaines	2 200	8 800	11 000	2,18
Réhabilitation et reboisement des sites miniers et autres emprises d'infrastructures routières	890	3 320	4 210	0,83
Amélioration des moyens d'existence et des sources de revenus des communautés rurales engagées dans la gestion durable des forêts	982	6 328	7 310	1,45
Promotion de la valorisation et de la transformation des ressources forestières	590	3 610	4 200	0,83
Total axe 2	15 551,25	114 638,8	130 190	25,80

AXE 2





AXE 3

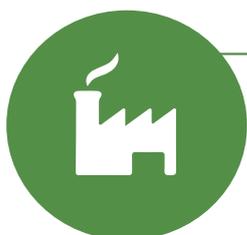
RÉDUCTION DE LA PRESSION SUR LE BOIS ÉNERGIE

Objectif : cet axe a pour objectif de réduire la déforestation et la dégradation des forêts dues à la consommation de bois-énergie.



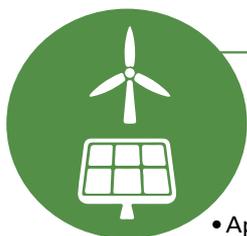
OPTIONS STRATÉGIQUES/ MESURES CONCRÈTES

Pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts liées à la consommation de bois-énergie, 03 grandes activités sont inscrites dans la stratégie REDD+ :



Approvisionnement durable et amélioration de l'efficacité de la transformation et de la combustion des énergies traditionnelles

- Vulgarisation des foyers performants capables de fournir des économies de combustibles, des fours et séchoirs solaires ;
- Promotion des initiatives de reboisement à vocation bois énergie ;
- Structuration et professionnalisation des acteurs de la filière bois-énergie ;
- Appui à la production semi-industrielle des équipements améliorés de carbonisation et de cuisson (fours et séchoirs solaires, foyers améliorés, etc.).



Développement et promotion des énergies renouvelables modernes

- Appui à la recherche et au développement des énergies nouvelles et renouvelables ;
- Appui à la production et à la diffusion des énergies d'origines éolienne et solaire ;
- Promotion et valorisation des biogaz, de la biomasse agricole à base de résidus de récoltes comme source énergétique ;
- Développement de mini réseaux pour l'électrification rurale.



Promotion des énergies de substitution

- Renforcement des capacités des consommateurs sur l'utilisation sécurisée du gaz de pétrole liquéfié et du gaz naturel liquéfié ;
- Appui à l'amélioration de l'accessibilité des utilisateurs et vulgarisation des foyers à gaz butane.

AMBITIONS CHIFFRÉES

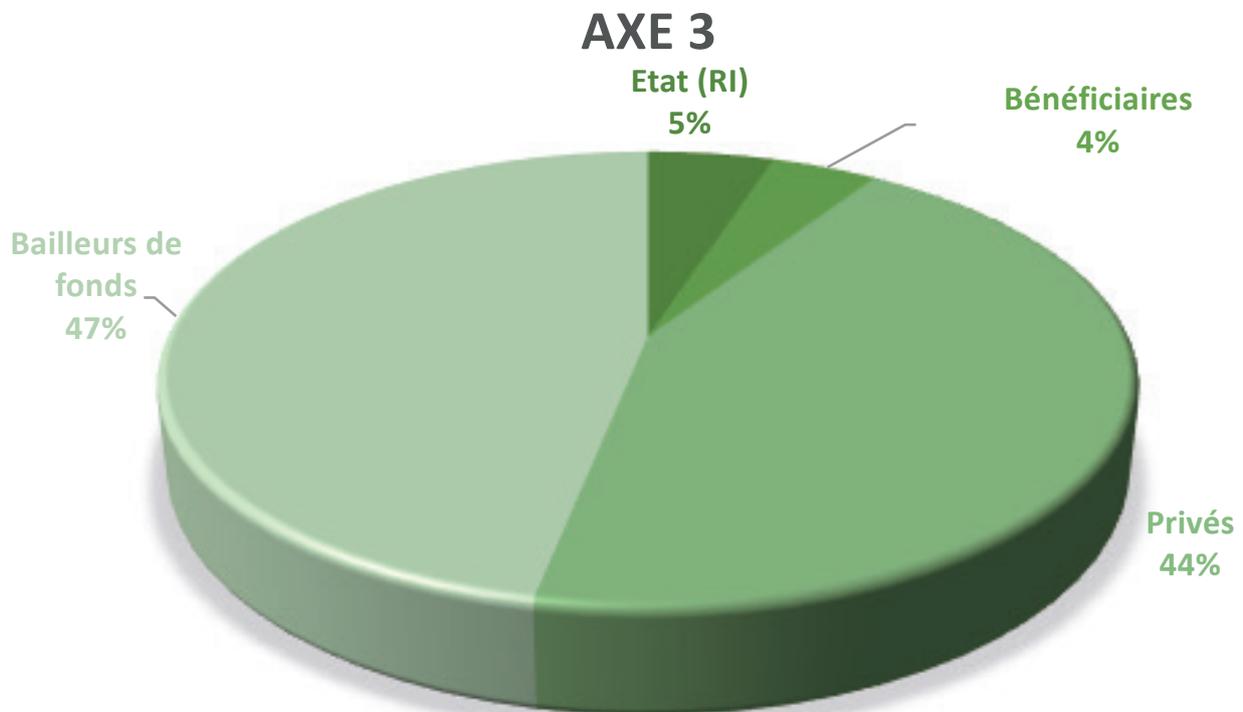
La mise en œuvre des activités de l'Axe 3 de la stratégie REDD+ permettra d'atteindre les résultats suivants :



BUDGET

La réduction de la pression sur le bois énergie nécessite 25,8% du budget total. Le budget de réalisation de cet axe est ainsi présenté :

Options stratégiques (par ordre de priorité)	2020-2022	2023-2029	Total	%
Approvisionnement durable et amélioration de l'efficacité de la transformation et de la combustion des énergies traditionnelles	5 878,75	35 746,25	41 625	5 878,75
Développement et promotion des énergies renouvelables modernes	7 048	68 768	75 815	7 048
Promotion des énergies de substitution	2 625	10 125	12 750	2 625
Total axe 3	15 551,25	114 638,8	130 190	25,80





AXE 4

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS TRANSVERSALES DE RENFORCEMENT DU PROCESSUS REDD+

Objectif : cet axe vise à traiter et atténuer les causes indirectes et sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo et à assurer la bonne gouvernance du processus REDD+ au Togo.

OPTIONS STRATÉGIQUES / MESURES CONCRÈTES

Limiter les causes directes ne suffit pas, les huit activités suivantes permettront d'agir sur les causes sous-jacentes :



Mise en place et opérationnalisation d'outils et mécanismes permettant une meilleure observation et planification du territoire

- Appui à l'élaboration et diffusion du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) et des schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) ;
- Renforcement des capacités des institutions étatiques en charge de la gestion des données géographiques et socio-économiques ;
- Appui au développement et à l'opérationnalisation d'un système de suivi de l'occupation et de l'utilisation des terres ;
- Élaboration de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanismes (SDAU) des villes.



Promotion de la gestion intégrée et décentralisée de l'aménagement du territoire axée sur les ODD

- Intégration de la dimension REDD+ dans le code des investissements et appui à son opérationnalisation ;
- Appui à l'élaboration des textes d'application de la loi sur la décentralisation ;
- Appui à l'élaboration des plans régionaux et locaux d'aménagement du territoire et de développement
- Appui à la gestion décentralisée des ressources naturelles.



Renforcement de la sécurisation foncière

- Appui à la vulgarisation, à travers l'information, l'éducation et la communication (IEC) sur le code foncier ;
- Appui à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre des textes d'application du code foncier ;
- Usage du système MRV de la stratégie REDD+ pour le suivi du registre foncier national ;
- Appui au développement de modèles de sécurisation foncière sur les formations forestières communautaires et appui à l'immatriculation des terres forestières.



Intégration de la REDD+ dans les documents de planification et dans les programmes

- Appui et/ou renforcement de l'intégration des aspects REDD+ dans les documents de planification sectorielle des principaux secteurs en interaction avec REDD+ ;
- Renforcement des groupes thématiques sectoriels ;
- Elaboration d'un système de comptabilité des services et bénéfices écosystémiques et son intégration dans le système de comptabilité nationale ;
- Appui au renforcement des mécanismes de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation avec une prise en compte de la dimension REDD+ dans tous les secteurs de développement.



Information, éducation, communication et sensibilisation environnementale

- Renforcement de la communication, de l'information et de la sensibilisation sur les changements climatiques et le processus REDD+ ;
- Renforcement du processus participatif de prises de décision ;
- Renforcement de la sensibilisation sur le planning familial ;
- Intégration dans les programmes scolaires du secondaire, des unités d'enseignement sur les concepts de changements climatiques et de gestion durable des ressources naturelles, dont les forêts.



Renforcement de l'accès aux ressources productives des femmes, des jeunes des personnes en situation de handicap et autres couches vulnérables

- Renforcement des rôles de la femme dans les sphères de décision et renforcement des capacités des femmes et des groupes vulnérables en matière de gestion des ressources naturelles ;
- Renforcement de l'employabilité des femmes et groupes vulnérables dans la gestion durable des ressources naturelles ;
- Appui pour l'accès équitable aux ressources productives et aux différents avantages de la REDD+ ;
- Renforcement des capacités en matière de bonnes pratiques d'exploitation et de gestion des ressources forestières.



Renforcement des capacités institutionnelles et de recherche

- Renforcement des capacités des acteurs sur les lois et les dispositions réglementaires régissant le secteur forestier et les autres secteurs connexes à la REDD+ ;
- Promotion de l'entrepreneuriat des femmes et autres groupes vulnérables à travers des mécanismes de financement adaptés ;
- Renforcement du partenariat public-privé dans le cadre de la mobilisation des ressources, du partenariat et renforcement de la collaboration entre les différentes parties prenantes ;
- Renforcement des capacités techniques en lien avec les options stratégiques REDD+.

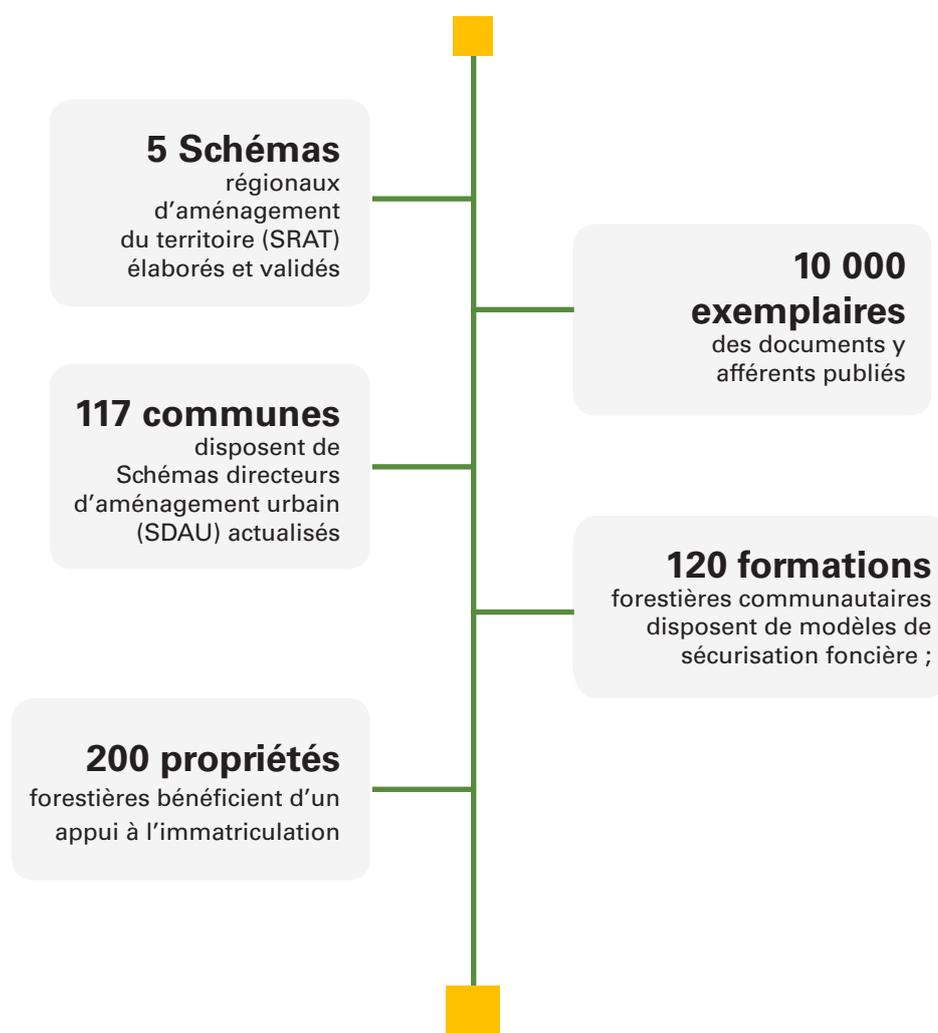


Réformes juridiques

- Révision et renforcement du cadre juridique portant réglementation du secteur forestier ;
- Renforcement du cadre juridique des domaines forestiers des particuliers et des collectivités territoriales ;
- Appui à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un cadre juridique approprié de partage des bénéfices dans le cadre de REDD+ au Togo ;
- Appui à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un cadre juridique approprié de gestion des plaintes dans le cadre de REDD+ au Togo.

AMBITIONS CHIFFRÉES

Les résultats suivants sont poursuivis par la réalisation de l'axe 4 de la stratégie :

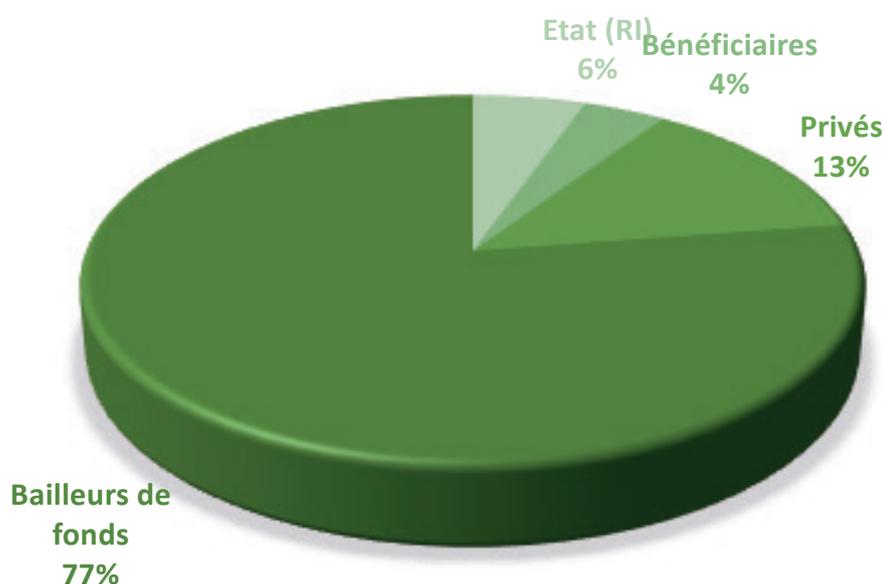


AMBITIONS CHIFFRÉES

La réalisation des huit activités de l’Axe 4 de la stratégie REDD+ nécessite un financement détaillé dans le tableau suivant :

Options stratégiques (par ordre de priorité)	2020-2022	2023-2029	Total	%
Renforcement de la sécurisation foncière	405	1 035	1 440	0,29
Réformes juridiques	902	678	1 580	0,31
Mise en place et opérationnalisation d’outils et de mécanismes permettant une meilleure observation et planification du territoire;	2 532,5	4 547,5	7 080	1,40
Promotion de la gestion intégrée et décentralisée de l’aménagement du territoire axée sur les Objectifs de développement durable (ODD) ;	1 062,5	50 262,5	51 325	10,17
Intégration de la REDD+ dans les documents de planification et dans les programmes	433,5	746,5	1 180	0,23
Renforcement de l’accès aux ressources productives des femmes, des jeunes et autres couches vulnérables	1605	3 595	5 200	1,03
Renforcement des capacités institutionnelles et de recherche	9 570	18 680	28 250	5,60
Information, éducation, communication et sensibilisation environnementale	457	923	1 380	0,27
Total axe 4	16066	79790	95 855	19,00

AXE 4





CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Objectif : Assurer une bonne coordination et gestion et un suivi efficace des ressources forestières et des options stratégiques.

Un cadre de pilotage et de coordination intersectorielle est mis en place pour assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Il comprend un cadre institutionnel, un système de suivi-évaluation, des instruments de sauvegardes et des outils d'appui à la gouvernance carbone.

Cadre institutionnel

- Comité national REDD+
- Groupe national de travail REDD+
- Coordination nationale REDD+

Système de suivi de mise en œuvre

- Dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la REDD+
- Système national de suivi des forêts (SNSF) et mesure, rapportage et vérification (MRV) pour la REDD+
- Système d'information sur les sauvegardes (SIS)

Instruments de sauvegardes

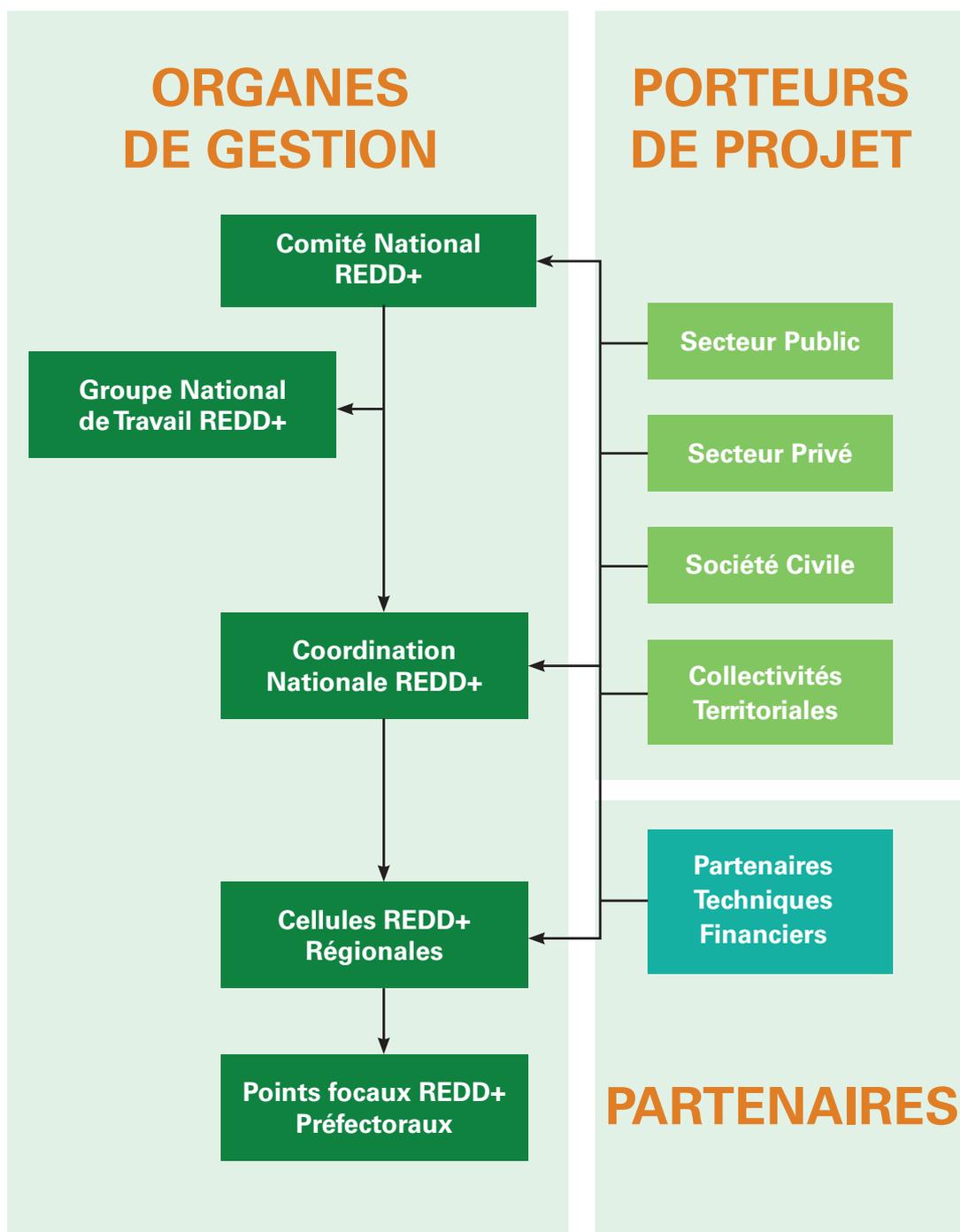
- Le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES)
- Le Plan de Gestion des Pestes (PGP)
- Le Cadre Politique de Réinstallation des populations (CPR)
- Le Cadre de Procédures (CP)

Outils d'appui à la gouvernance carbone

- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)
- Le Mécanisme de Partage de Bénéfices (MPB)

CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE REDD+ : LIEN ENTRE LES PARTIES PRENANTES

Le lien fonctionnel entre les différentes institutions est représenté à travers la figure ci-contre. On y distingue les organes de gestion, les porteurs de projets et les partenaires techniques et financiers.



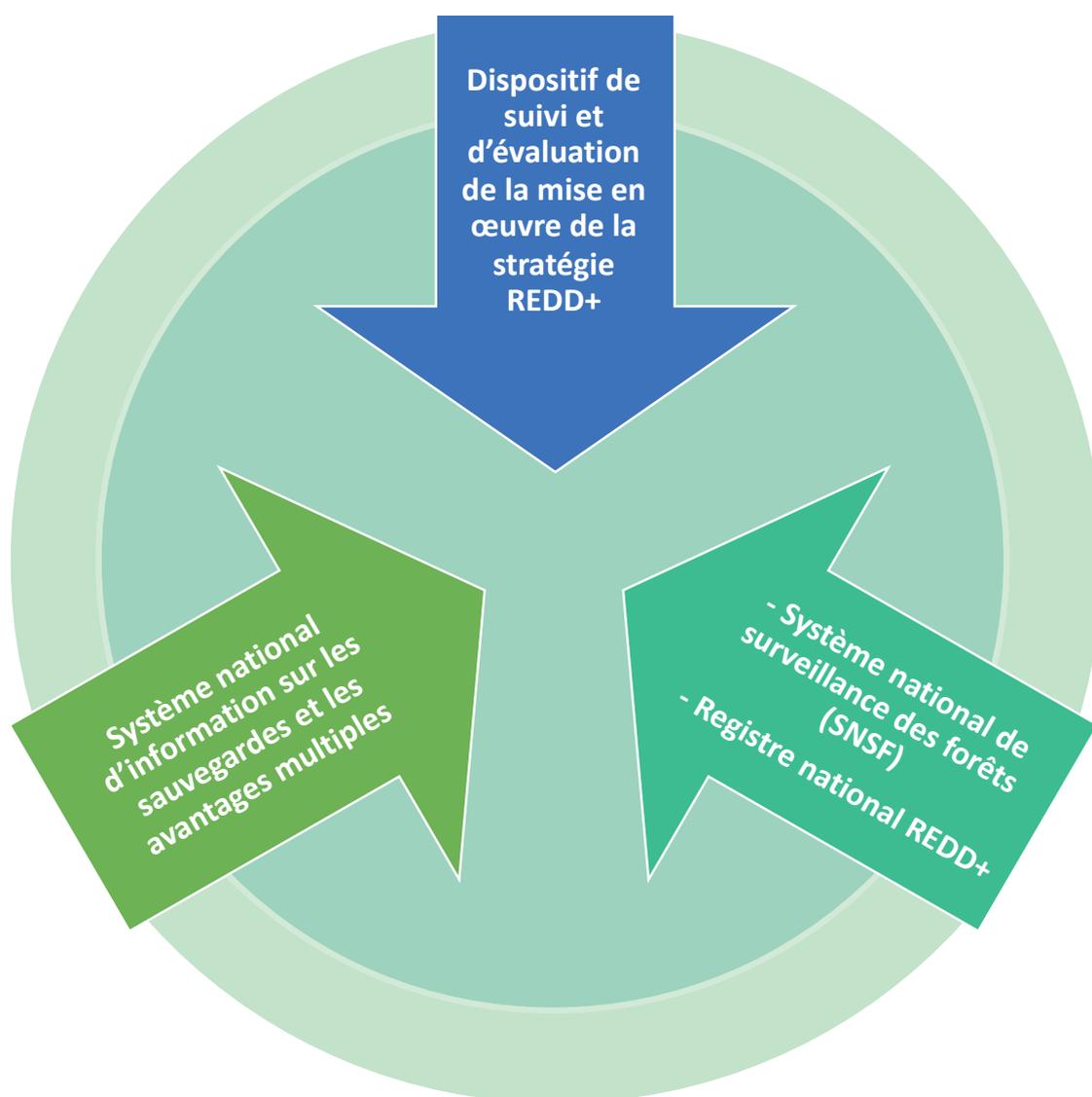
ORGANES DE GESTION

Les organes de gestion se trouvent au niveau national, appuyés au niveau décentralisé par les cellules régionales REDD+ et les points focaux préfectoraux REDD+. Chacun des organes a une feuille de route précise.



SYSTÈME DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+

Les activités de ces organes seront suivies par trois dispositifs créés à cet effet.



INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES

La mise en œuvre de la stratégie peut avoir des impacts environnementaux et sociaux. Pour gérer ces éventuels impacts, deux types d'instruments de sauvegarde sont prévus.

INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES	INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES SOCIALES
<ul style="list-style-type: none">• Le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES)• Le Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP)	<ul style="list-style-type: none">• Le Cadre Politique de Réinstallation (CPR)• Le Cadre Fonctionnel (CF)

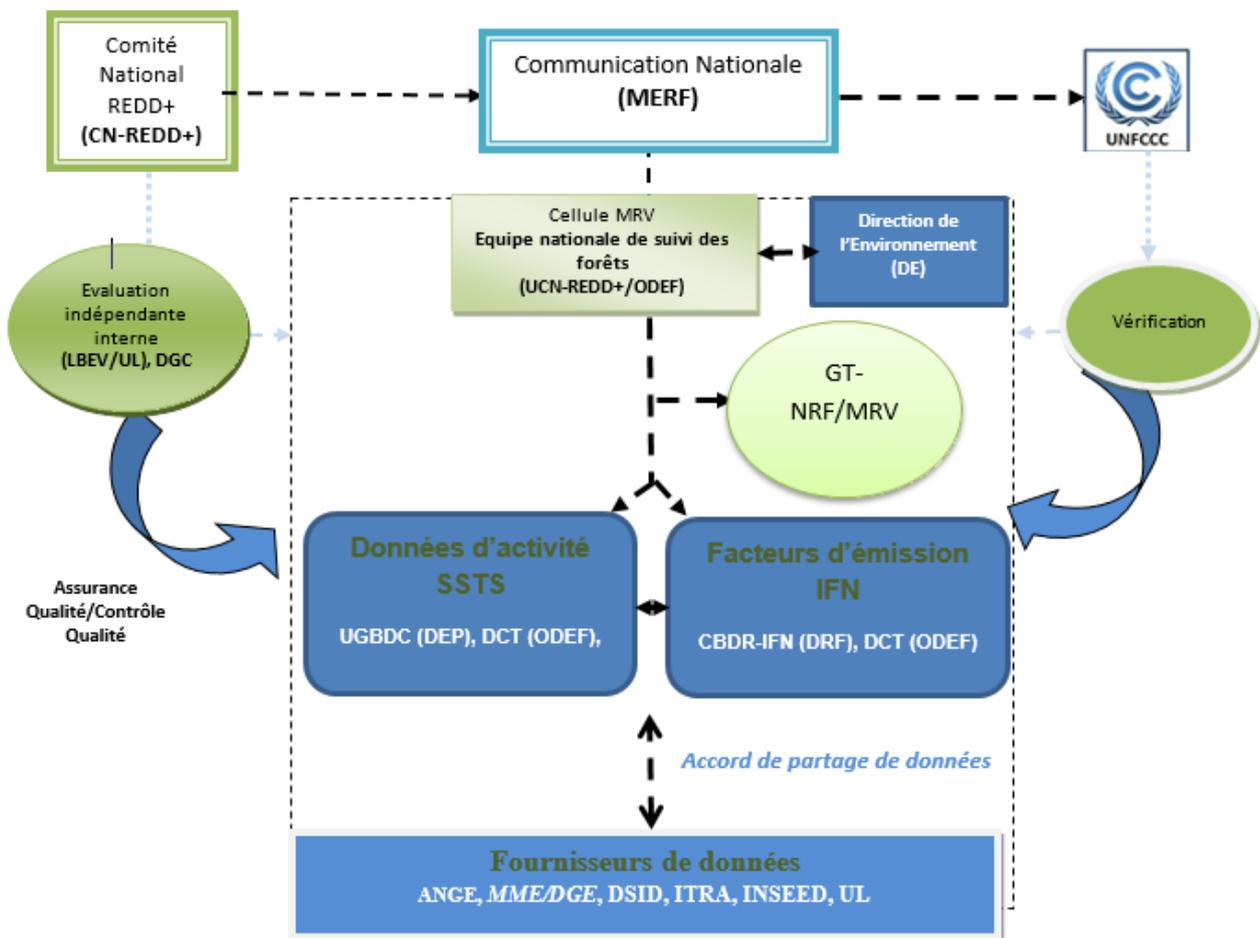
OUTILS D'APPUI À LA GOUVERNANCE CARBONE

En appui aux instruments de sauvegarde, les outils d'appui à la gouvernance ci-dessous définissent le cadre de partage des bénéfices et de résolution des conflits.

GESTION DES PLAINTES	PARTAGE DES BÉNÉFICES
<ul style="list-style-type: none">▶ Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)→ Résolution des conflits éventuels liés à la mise en œuvre des activités et projets de la REDD+	<ul style="list-style-type: none">▶ Le Mécanisme de Partage de Bénéfices (MPB)→ Partage des bénéfices liés à la gouvernance carbone

ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LE SYSTÈME DE MESURE, RAPPORTAGE ET VÉRIFICATION (MRV)

Ces dispositifs de suivi travailleront en collaboration avec les organes centraux de gestion pour la collecte et le suivi des données.



AMBITIONS

La mise en place de ce cadre qui rassemble l'ensemble des acteurs institutionnels procède de la volonté d'encadrer la mise en œuvre de la stratégie. Les résultats suivants sont escomptés :

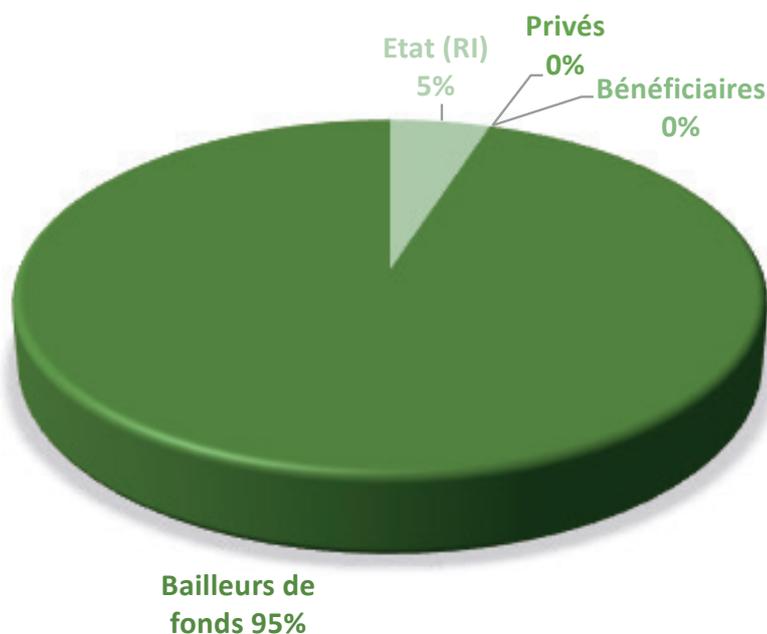
- Les cadres de pilotage, de mise en œuvre et de coordination sectorielle des actions de la stratégie REDD+ sont opérationnels et efficaces ;
- Le système national de suivi des forêts (SNSF) ou le système de mesure, rapportage et vérification (MRV) pour la REDD est mis en place et opérationnel ;
- Les options et actions stratégiques mises en œuvre par l'ensemble des parties prenantes sont suivies et évaluées efficacement.

BUDGET

La mise en place du cadre de mise en œuvre et la réalisation de ses activités nécessite 6,32% du budget de la stratégie, décomposé comme suit :

Options stratégiques (par ordre de priorité)	2020-2022	2023-2029	Total	%
Cadre de pilotage, de mise en œuvre et de coordination intersectorielle	3 360	9 840	13 200	2,62
Système national de suivi des forêts (SNSF) et mesure, rapportage et vérification (MRV) pour la REDD	4750	10250	15000	2,97
Suivi-évaluation des options et actions stratégiques	925	2775	3700	0,73
Total Cadre de mise en œuvre	9 035	22 865	31 900	6,32

CADRE DE MISE EN OEUVRE





BUDGET DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTIONS

BUDGET (FCFA)

La réalisation de la stratégie nationale REDD+ va mobiliser 859,3 millions de dollars (504,515 milliards de francs CFA). Pour financer ce budget, l'Etat est sollicité à hauteur de 5,1%, les bénéficiaires à hauteur de 6,5%, le secteur privé à hauteur de 16,5% et les bailleurs de fonds à hauteur de 71,9%.

Options stratégiques	Coût estimatif				Sources de financement			
	2020-2022	2023-2029	Total	%	Etat (RI)	Bénéficiaires	Privés	Bailleurs de fonds
Axe 1 : Promotion d'une agriculture performante à faible impact négatif sur la forêt	28 300	78 300	106 600	21,1	5 330	18 161,5	7 345	75 764
Axe 2 : Gestion durable des forêts et accroissement du patrimoine forestier	25 667	114 283	139 970	27,7	6 999	5 346	6 080	121 545,5
Axe 3. Réduction de la pression sur le bois énergie	15 551,25	114 638,75	130 190	25,8	6 509,5	5 508,75	57 155	61 017
Axe 4. Appui à la mise en œuvre des actions transversales de renforcement du processus REDD	16 065,5	79 789,5	95 855	19,0	5 212,5	3 805	12 660	74 177,5
Cadre de mise en œuvre	9 035	22 865	31 900	6,3	1 595	0	0	30 305
TOTAL	94 619	409 876	504 515	100,0	25 646	32 821	83 240	362 808
	18,8%	81,2%	100,0%		5,1%	6,5%	16,5%	71,9%

BUDGET (DOLLARS USD (TAUX OCT 2019: 592 FCFA/1 USD))

Options stratégiques	Coût estimatif				Sources de financement			
	2020-2022	2023-2029	Total	%	Etat (RI)	Bénéficiaires	Privés	Bailleurs de fonds
Axe 1 : Promotion d'une agriculture performante à faible impact négatif sur la forêt	48,2	133,4	181,6	21,1%	9,1	30,9	12,5	129,0
Axe 2 : Gestion durable des forêts et accroissement du patrimoine forestier	43,7	194,7	238,4	27,7%	11,9	9,1	10,4	207,0
Axe 3. Réduction de la pression sur le bois énergie	26,5	195,3	221,8	25,8%	11,1	9,4	97,4	103,9
Axe 4. Appui à la mise en œuvre des actions transversales de renforcement du processus REDD	27,4	135,9	163,3	19,0%	8,9	6,5	21,6	126,3
Cadre de mise en œuvre	15,4	38,9	54,3	6,3%	2,7	0,0	0,0	51,6
TOTAL	161,2	698,1	859,3	100,0%	43,7	55,9	141,8	618,0
	18,8%	81,2%	100,0%	-	5,1%	6,5%	16,5%	71,9%

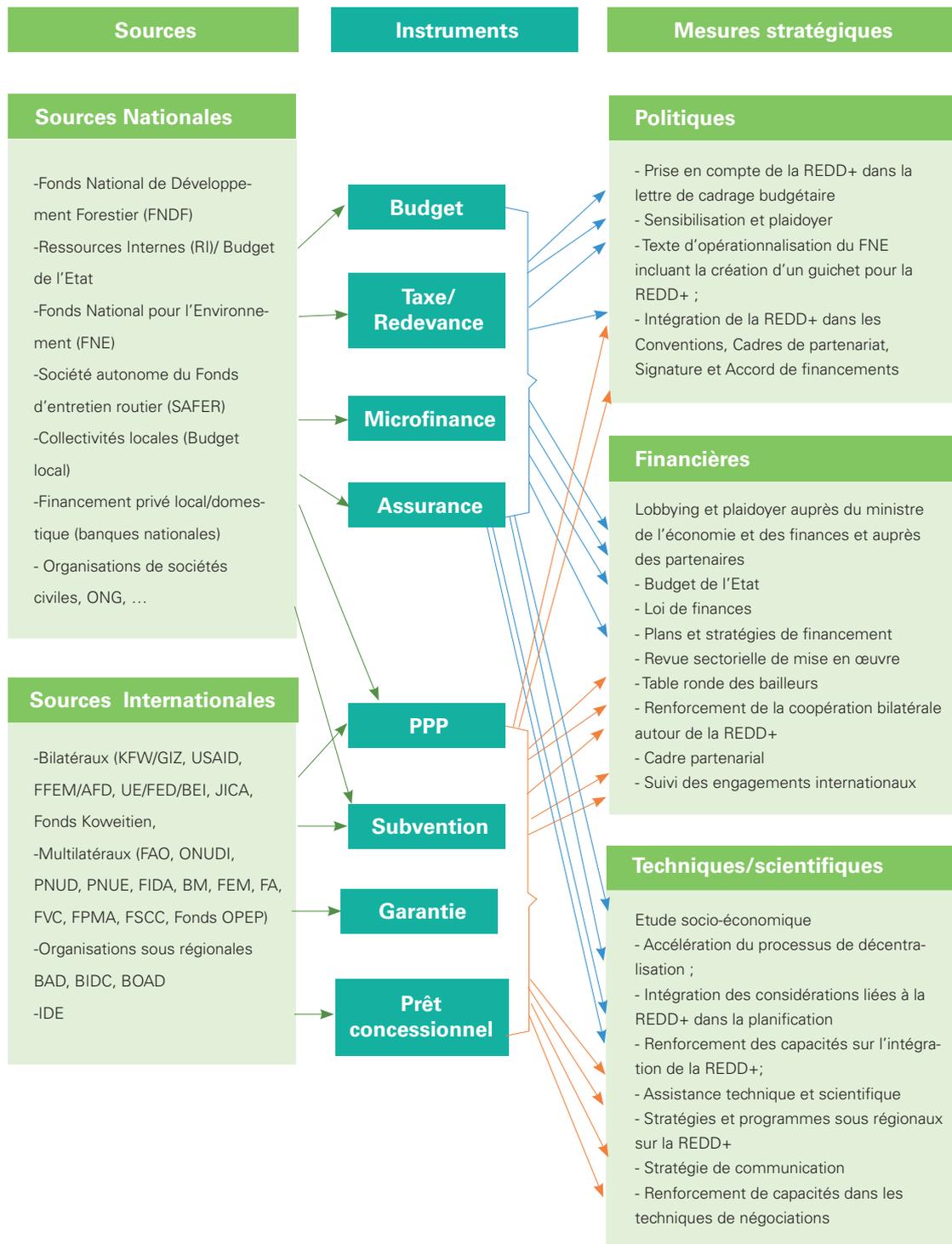
SOURCES DE FINANCEMENT

Pour financer ce budget, plusieurs pistes sont explorées. Les plus pertinentes sont présentées dans le tableau suivant :

Source de financement	Exemples	Avantages	Inconvénients
Public	Aide publique au développement, budget de l'Etat (y compris les contributions des FNE, SAFER,...)	Flexible, logique non-économique	Limité, manque de prévisibilité, conditionnalités...
Lié aux marchés	Paiements pour services écosystémiques, mesures compensatoires, redevances...	Flexible, logique non-économique, fort potentiel	Manque de réglementation ambitieuse
Basés sur les marchés	Marché californien, marché australien, marché volontaire...	Fort potentiel pour le réglementé, pionnier pour le volontaire	Manque de réglementation ambitieuse, actions court terme, volatilité
Privé hors marché	Agroforesterie, écotourisme	Fort potentiel	Environnement des affaires au Togo, opportunités réduites

SCHÉMA CONCEPTUEL DU MÉCANISME DE FINANCEMENT DE LA REDD+ AU TOGO

Le schéma ci-dessous présente les sources de financement, les instruments à leur disposition ainsi que les mesures stratégiques pour lesquelles elles sont sollicitées.



CONCLUSION

La stratégie nationale REDD+ du Togo est alignée sur les priorités nationales notamment celles du Plan national de développement (PND) et est en cohérence avec les exigences internationales définies par la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Elle engage l'ensemble du pays dans une démarche transformationnelle à travers une approche intégrée qui associe développement économique, bien-être social et conservation des ressources naturelles.

Sa mise en œuvre permettra l'atteinte des ODD 13 et 15 et contribuera également à l'atteinte d'autres ODD liés à la lutte contre la pauvreté, la bonne santé et le bien-être, la lutte contre la faim et l'amélioration des institutions.





**COORDINATION NATIONALE
REDD+**

20, rue des Evala – Agbalépédogan,
Direction Générale de l'ODEF, B.P. 334
Tél : +228 26 61 87 35 LOME - TOGO

